BMO | FNB

APERÇU DU FNB
30 octobre 2026

FNB BMO crédit titrisé européen – parts couvertes
ZESC.F

Gestionnaire : BMO Gestion d'actifs inc.

Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB BMO crédit titrisé européen – parts couvertes. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec BMO Gestion d'actifs inc. au 1 800 361-1392 ou à l'adresse bmo.etfs@bmo.com, ou visitez le www.bmo.com/fnbjuridique.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB :	30 octobre 2026	**Gestionnaire du fonds :**	BMO Gestion d'actifs inc.
Valeur totale au 31 août 2026 :	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.	**Gestionnaire de portefeuille :**	BMO Gestion d'actifs inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.	**Distributions :**	Chaque mois (revenu net et/ou remboursement de capital) et en décembre (gains en capital nets réalisés)

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 31 août 2026)

Symbole boursier :	ZESC.F	**Volume quotidien moyen :**	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.
Bourse :	Bourse de Toronto		
Monnaie :	Dollars canadiens	**Nombre de jours de négociation :**	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 31 août 2026)

Cours du marché :	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.	**Écart acheteur-vendeur moyen :**	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.
Valeur liquidative :	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.		

Dans quoi le FNB investit-il?

Le FNB vise à procurer un revenu tout en préservant le capital au moyen d'une exposition à des titres adossés à des prêts (« TAP ») de catégorie investissement (en règle générale, un titre qui s'est vu attribuer une note BBB- ou supérieure) et à d'autres types de titres adossés à des actifs (« TAA ») d'émetteurs domiciliés principalement en Europe et au Royaume-Uni. S'agissant des parts couvertes, le FNB investira également dans des dérivés ou y aura recours pour tenter de couvrir son exposition à certaines devises européennes par rapport au dollar canadien.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 31 août 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 août 2026)

Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Répartition des placements (au 31 août 2026)

Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BMO Gestion d'actifs inc. estime que la volatilité des parts couvertes du FNB est **de faible à moyenne**. Puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation de BMO Gestion d'actifs inc.

Ce niveau est généralement établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	**Faible à moyen**	Moyen	Moyen à élevé	Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette rubrique présente le rendement des parts couvertes du FNB, calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Rendements annuels

Cette rubrique présente le rendement des parts couvertes du FNB au cours des dernières années civiles. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette rubrique présente le meilleur et le pire rendement des parts couvertes du FNB sur trois mois. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Rendement moyen

Cette rubrique présente la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement fictif de 1 000 $ dans des parts couvertes du FNB. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- souhaitent obtenir une exposition à des TAP et à des TAA européens de catégorie investissement faisant l'objet d'une gestion active
- recherchent une diversification du revenu assortie d'une courte duration
- souhaitent diversifier leur portefeuille au moyen d'une exposition au crédit titrisé européen, une catégorie d'actifs présentant des caractéristiques défensives
- peuvent assumer un risque de placement de faible à moyen (c'est-à-dire que vous êtes disposé à accepter une certaine fluctuation de la valeur marchande de votre placement).

! Les parts couvertes sont destinées aux investisseurs qui souhaitent obtenir une exposition aux placements mondiaux tout en minimisant leur exposition aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Les frais du FNB se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais de transactions. Les frais de gestion annuels de la série correspondent à 0,45 % de la valeur de la série. Puisqu'il s'agit d'une nouvelle série, les renseignements sur ses frais d'exploitation et ses frais de transactions ne sont pas encore disponibles.

Commission de suivi
La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec BMO Gestion d'actifs inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

BMO Gestion d'actifs inc.
First Canadian Place
100 King Street West, 43rd Floor
Toronto (Ontario)
M5X 1A1

Numéro sans frais 1 800 361-1392
www.bmo.com/fnbjuridique
Courriel : bmo.etfs@bmo.com

Les Fonds négociés en bourse BMO sont gérés et administrés par BMO Gestion d'actifs inc., gestionnaire de fonds d'investissement, gestionnaire de portefeuille et entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.